

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SECTION AST BADMINTON

FORCE OBLIGATOIRE

Le règlement intérieur a la même force obligatoire pour tous les membres du club. Nul ne pourra s'y soustraire puisqu'implicitement accepté lors de l'adhésion.

L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur, ainsi que les conditions d'adhésion.

CERTIFICAT MEDICAL

Ce certificat médical doit être donné au responsable le jour de son inscription au club. La pratique des activités proposées par la section BADMINTON n'est autorisée qu'après présentation d'un certificat de non contre indication à la pratique du badminton. La mention « **non contre indication à la pratique du badminton en compétition** » est obligatoire.

ASSURANCE

Le club dispose d'une assurance responsabilité civile. La licence FFBA assure en cas de blessures mais nous vous conseillons de souscrire une assurance individuelle complémentaire (se renseigner auprès des responsables du club ou compléter le document d'assurance joint au livret de la fédération).

RESPONSABILITE

Les enfants mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable du créneau horaire les aura pris sous sa responsabilité. Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci sera présent avant de le laisser au gymnase. De plus, lorsque la fin du créneau horaire est atteinte, **les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité du club**. Tout enfant désirant partir avant la fin du créneau ne pourra le faire que sur présentation d'une autorisation parentale, **les parents devront venir chercher leur enfant sur le site**.

LES CRENEAUX HORAIRES

Les créneaux horaires peuvent être modifiés d'une année sur l'autre. Ils sont communiqués en début de chaque saison aux adhérents.

- Lundi	de 17H30 à 19H00
- Lundi	de 20H30 à 22H00
- Mardi	de 20H00 à 22H00
- Jeudi	de 17H30 à 19H30
- Jeudi	de 19H30 à 22H00
- Samedi	de 9H00 à 12H00

pour les jeunes
pour les adultes
pour les adultes
pour les jeunes
pour les adultes
pour les adultes

VACANCES SCOLAIRES

Pendant les vacances scolaires, les séances d'entraînement des jeunes sont systématiquement suspendues.

Pour les adultes, un aménagement est proposé selon les dispositions des responsables volontaires et de l'Agglo du Pays de Dreux.

COTISATIONS

85€ (adultes ≥ 18 ans) ; 70€ (jeunes de + de 11 à 18 ans) ; 65 € (- de 11 ans)

Le montant sera perçu en chèque (à l'ordre de l'AST BADMINTON) ou en espèces. Aucun remboursement ne pourra être effectué par la suite.

La cotisation englobe la licence fédérale et les frais liés au fonctionnement du club.

Les compétitions départementales sont prises en charge : championnat D1, D2 et D3, tournois organisés par les clubs du département. Les volants vous seront fournis pour ces tournois (volants plastiques pour les NC et plumes pour les Classés). Les joueurs Non Classés jouent en plastique sauf évènement spécial (consulter l'affichage et le site internet). D'autres évènements pourront être financés à la demande des licenciés (soumis à validation) ou sur proposition des dirigeants (tournois dans d'autres départements, compétitions jeunes...).

TOURNOIS

→ Cas des désistements aux tournois :

On distingue :

- Le désistement jusqu'à la Date Limite d'Inscription (DLI) : tout compétiteurs peut se désister librement en informant le responsable inscription tournoi.
- Le désistement au-delà de la DLI et avant le Tirage Au Sort (TAS) : le compétiteur, qui veut se désister, doit entrer personnellement en contact avec les organisateurs du tournoi. Le responsable inscription tournoi ne saurait faire acte de désistement à la place du compétiteur.
- Forfait au-delà du TAS et avant le début de la compétition : le compétiteur, qui veut se désister, doit entrer personnellement en contact avec les organisateurs du tournoi et avec les instances de la ligue du Centre de Badminton pour justifier son WO. Le responsable inscription tournoi ne saurait faire acte de désistement à la place du compétiteur. L'inscription du tournoi sera à la charge du compétiteur ainsi que les frais annexes encourus.
- En cas de forfait pour raison médicale : le membre doit fournir un certificat médical dans les plus brefs délais. En aucun cas, le responsable inscription tournoi ne s'occupe des démarches à mettre en œuvre suite à un désistement ou au de-delà du DLI.

→ Cas d'inscription aux tournois

On distingue :

- L'inscription avant le délai défini par le responsable inscription tournois : tout membre peut s'inscrire sur la fiche d'inscription affiché au tableau ou passer par le responsable des inscriptions. Le club prend en charge l'inscription.
- L'inscription après le délai défini par le responsable inscription tournois : la démarche d'inscription n'est pas prise en charge par le responsable d'inscription.

PERIODE D'ESSAI

La période d'essai s'étend sur le mois de septembre. **Tout dossier devra être rendu complet pour le 1^{er} octobre, à défaut l'accès aux terrains sera systématiquement refusé.**

MATERIEL ET EQUIPEMENT

L'installation et le rangement du matériel doivent être assurés par les adhérents. Respecter le règlement intérieur du gymnase qui est mis à votre disposition. Nous comptons sur votre bienveillance pour laisser la salle en un état irréprochable (ranger vos volants et vos bouteilles vides) avant de quitter la salle.

L'adhérent devra se munir de chaussures à semelle blanche impératif, d'une tenue de sport adéquat (en compétition, les hommes en short et les femmes en jupette ou short) ; des raquettes et volants sont mis à votre disposition par le club (pour achat de matériel (prix, choix), adressez-vous aux dirigeants).

COMMUNICATION

Consultation systématique du tableau d'information : fermeture exceptionnelle, tournois, stages...

Consultation de notre site internet : www.ast28bad.fr

L'adhérent adulte autorise la diffusion, sur le site internet du club, de photos prises lors de compétition sportives ou manifestations en relation avec le badminton. En cas de refus, l'adhérent doit faire parvenir au président un document écrit pour exprimer son désaccord qui sera pris immédiatement en compte.

Les adhérents jeunes ne figureront sur le site qu'après accord de leurs parents.

VOL

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte, et recommande de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et compétitions.

FONCTIONNEMENT

→ Règle de vie commune

Le fonctionnement du club repose sur le bénévolat. Il est demandé à chacun de s'impliquer dans les tâches courantes (assemblée générale, organisation de tournois, informations diverses, commissions...)

→ Assemblée générale

Les assemblées générales sont en principe prévues en fin de saison celles ci sont publiques et nous vous convions à y participer (statuts de l'A.S. T).

→ Membres

Vous faites partie du club en tant que membre actif le jour où vous vous inscrivez à la section badminton.

→ Jeunes

Le club se limite à 40 jeunes (2 groupes de 20) afin d'avoir un taux d'encadrement suffisant. Par respect des bénévoles donnant de leur temps, le licencié jeune devra se présenter à son heure d'entraînement prévue. **En cas d'absences d'un jeune joueur les parents doivent prévenir obligatoirement l'encadrant.** Tout retard régulier sera réprimandé et l'A.S.T Badminton se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires.

→ Adultes

Le club peut accueillir en même temps sur le terrain 24 personnes maximum (4 terrains tracés, 2 terrains sans). **En cas de forte influence, un roulement est demandé aux joueurs et les simples sont déconseillés.**

LITIGES ET SANCTIONS

Le club est une association promouvant le badminton dans un esprit sportif et respect de l'adversaire.

Tout propos anti-sportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra sanctionné par une exclusion immédiate et définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation.

De même, tout matériel détérioré, vol et non-respect du règlement intérieur sera signalé à l'A.S.T qui prendra les mesures nécessaires (suspension d'une ou plusieurs séances, exclusion...).

Tous les adhérents sont habilités à faire respecter ce règlement. Les responsables du club sont habilités à exclure toute personne ayant contrevenu délibérément à ce règlement.

SIGNATURE DU LICENCIÉ :

**SIGNATURES DES PARENTS (OU TUTEURS)
(Pour les enfants mineurs) :**